



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 mars 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FAVERJON
		Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
 Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
 Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : FINANCES**Maison de retraite « Saint-Philibert » - Demande de réitération de la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt d'un montant initial de 1 800 000 € auprès du Crédit Foncier**

Par délibération du 6 novembre 2006, la Ville de Dijon a accordé sa garantie à hauteur de 50 % à la maison de retraite « Saint-Philibert » pour la souscription d'un emprunt d'1,8 million d'euros auprès du Crédit Foncier, dans le cadre de la rénovation et la restructuration de ses locaux.

L'association de bienfaisance Saint-Philibert, a, depuis, été absorbée par la Fondation COS Alexandre Glasberg, laquelle a repris le passif de l'association Saint-Philibert.

La Fondation COS Alexandre Glasberg sollicite la réitération de la garantie accordée par la Ville de Dijon, pour l'emprunt, dont les principales caractéristiques restent inchangées et sont les suivantes :

- Montant initial : 1 800 000 € (un million huit cent mille euros)
- Capital restant dû : 898 250,73 € au 30/01/2025
- Taux d'intérêt : taux révisable indexé sur le Livret A + marge de 1,40 % soit un taux actuel de 3,80 %
- Dernière date d'échéance : 30/01/2039

Vu la délibération initiale en date du 6 novembre 2006 ;

Vu le contrat de prêt n° 3325911 pour lequel la Ville de Dijon s'est portée garante à hauteur de 50% et pour lequel, au 30/01/2025, le capital restant dû s'établit à 898 250,73€ pour une durée résiduelle de 14 années, soit jusqu'en 2039 ;

Vu le transfert du contrat de prêt de l'association Saint Philibert vers la Fondation COS Alexandre Glasberg, suite à sa fusion-absorption ;

Vu la demande de la Fondation COS Alexandre Glasberg (structure absorbante) portant sur le maintien à son profit de la garantie d'emprunt accordée à l'association Saint Philibert ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de maintenir** dans des termes identiques, la garantie initialement accordée à l'association Saint-Philibert pour l'emprunt contracté auprès du Crédit Foncier en 2007, et transféré à la Fondation COS Alexandre Glasberg, dont les caractéristiques financières restent inchangées (montant initial : 1 800 000 € ; capital restant dû : 898 250,73€ ; Taux : Livret A + marge de 1,40 % ; date de fin : 30/01/2039) ;

- **d'autoriser** Madame la Maire ou, par délégation, Monsieur l'Adjoint en charge des Finances, à intervenir au nom de la Ville de Dijon dans le cadre de l'emprunt réalisé au profil de la Fondation COS Alexandre Glasberg et pour tout acte à prendre en vue de l'exécution de cette décision.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 3 PROCURATION(S)